



## INFORMATIONS CONCERNANT LA SAISON 2019-2020

Les cours reprendront à la salle d'armes d'Angoulême

- A partir du mardi 3 septembre 2019 pour les réinscriptions
- A partir du lundi 16 septembre 2019 pour les nouvelles inscriptions

Les inscriptions et la distribution du matériel à la Salle Taillefer s'effectueront :

- Pour les réinscriptions
  - Lundi 2 septembre 2019, 17H00 à 19H00
  - Mercredi 4 septembre 2019, 17H00 à 19H00
- Pour les nouvelles inscriptions
  - Mercredi 11 septembre 2019, 17H00 à 19H00
  - Samedi 14 septembre 2019, 9H30 à 12H00

### IMPORTANT :

- Le montant de la cotisation (cours et licence) est réglé lors de l'inscription. Le paiement peut être échelonné. (2 à 4 échéances).
- Les aides des Comités d'Entreprise et les chèques vacances sont acceptés pour le paiement des cours. Cependant, le montant de la licence FFE doit obligatoirement être réglée par chèque ou espèce car l'intégralité est retransmise à la FFE.
- La fiche d'inscription devra être rendue dûment remplie, datée et signée et obligatoirement accompagnée :
  - 1/ de l'**auto-questionnaire médical** ou du **certificat médical couvrant la pratique de l'escrime**. Ce dernier doit explicitement spécifier qu'il n'y a **aucune contre-indication à la pratique de l'escrime** (sans certificat le tireur ne pourra pas pratiquer).  
**Important : Pour les compétiteurs, le certificat doit autoriser la pratique en compétition avec, ou sans surclassement.**
  - NB** : Si vous avez transmis un certificat médical pour la saison 2018/2019 celui-ci est peut-être encore valable pour la saison prochaine.
  - 2/ du **formulaire d'assurance FFE** complété et signé (délivré par la salle d'armes)
- Le Bureau Directeur de la STA examinera toute demande particulière.

### TOUTE PERSONNE DESIRANT PRATIQUER L'ESCRIME (Y COMPRIS POUR UNE PERIODE D'ESSAI) DOIT REMPLIR UN DOSSIER COMPLET

#### PERIODE D'ESSAI :

Une période d'essai de 3 séances peut être effectuée par un tireur débutant. Les règlements ne sont encaissés que si le tireur décide de poursuivre au-delà des 3 séances. Dans le cas contraire, le matériel doit être restitué et il est demandé une participation forfaitaire de 20 € couvrant la location du matériel l'assurance et les cours.